

KIRN PRODUCTION rappelle 996918



- 996918
- Marque : L'ATELIER DE CHEZ NOUS
- GTIN 3348709969189 Lot 25168 25181 25177 25188 25169 25189 25183 25198 Date limite de consommation entre le 07/07/2025 et le 08/08/2025
- Conditionnements : Barquette de 2 bûchette au fromage (2*160g)
- Date début/fin de commercialisation : du 17/06/2025 au 25/07/2025
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : FR 67-218-003 UE
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Saveurs d'Antoine - Auchan - Sadis - Au pays Normand - Kirn distribution - Chazal - Club Saveurs - Coopérative U - Leclerc- Jean- Charles - Senenzin et Fils**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Moississures engendrées par un défaut d'étanchéité d'emballage provoquant des Micro fuites.**
- Risques encourus par le consommateur : **Défaut de fabrication, défaut d'étanchéité (ex: micro fuites, thermoscellage défectueux) ou anomalies de conditionnement**
- Description complémentaire du risque : **Défaut d'étanchéité d'emballage (micro fuites invisibles à l'œil nu) qui peuvent être à l'origine de développement de moisissures.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente.**
- Préconisation sanitaire :
Ces produits ont été fabriqués et/ou conservés dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **vendredi 8 août 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0388667273**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre